

CS CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES

Certificat de Spécialisation

Diplôme national de niveau 4



Condition d'accès :

- Vous avez entre **18 et 29 ans révolus**.
- Vous avez un **diplôme de niveau 4** en lien avec l'aménagement paysager ou une spécialité voisine
- OU **1 an** d'activité dans le secteur de l'aménagement paysager.

Dérogations possibles pour d'autres cas

- Tests et entretien de positionnement.

Modalités d'inscription :

- Dossier de préinscription.
- Lettre de motivation, bulletins scolaires, certificats, diplômes.

Modalités de sélection et d'accès :

Entretien tripartite et signature du contrat d'apprentissage. Sous réserve des places disponibles en formation.

Votre statut :

Vous serez **salarié** sous **contrat d'apprentissage** ou contrat de professionnalisation.

Rémunération :

Votre **rémunération** mensuelle sera calculée en % du SMIC selon votre âge et l'année de formation.

Organisation de la formation :

- **Alternance** entre l'entreprise et le centre de formation sur **1 an** (1 semaine/mois en centre).
- **400h de formation en centre**, le reste en entreprise.
- **Calendrier de formation** : Septembre/Octobre à Juin.

Examens :

- Formation en **Unités Capitalisables (UC)**.
- Evaluations en **situations professionnelles**.

Individualisation :

Adaptation des parcours selon les acquis académiques (VAA) et de l'expérience (VAE).

Ce certificat diplômant de niveau 4, permet de former des ouvriers qualifiés spécialisés en conduite de chantier de constructions paysagères. Ils exercent leurs activités dans des entreprises de travaux paysagers ou de travaux publics intégrant cette activité.

L'OBJECTIF

Réaliser des travaux préparatoires aux constructions paysagères : travaux de terrassement et de transformation de terrains, des travaux de Voiries, Réseaux et Divers (VRD) et les travaux de constructions paysagères.

- ✓ Réaliser les travaux de constructions paysagères et leur entretien.
- ✓ Participer à l'organisation des chantiers de constructions paysagères.
- ✓ Assurer l'encadrement d'une équipe, dans le cadre de la réalisation d'un chantier.
- ✓ Conseiller le client.
- ✓ Participer au bilan technico-économique du chantier.

La finalité de ce certificat est l'insertion professionnelle, ce certificat se prépare après un Baccalauréat professionnel Aménagements Paysagers ou un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers. Ce certificat permet le perfectionnement et l'approfondissement des connaissances acquises.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE ?

Choisir l'apprentissage c'est associer une formation diplômante à une expérience professionnelle, avec des atouts que la plupart des autres voies ne peuvent avancer. C'est la possibilité de pouvoir exercer en situation réelle ses capacités d'aptitude au métier. Aussi, ce cursus permet au jeune d'être rémunéré pendant toute sa formation ! Au final vous serez doublement récompensé puisque vous aurez en poche un diplôme et également une expérience professionnelle qui vous permettront de vous insérer rapidement dans le monde du travail.

L'alternance repose sur une relation tripartite entre l'apprenti, son maître d'apprentissage et le centre de formation, dans un climat de confiance et d'engagement réciproques.

LES AVANTAGES DE L'APPRENTISSAGE

ÊTRE
RÉMUNÉRÉ
PENDANT SA
FORMATION

ASSOCIER
THÉORIE ET
PRATIQUE EN
ENTREPRISE

ACQUÉRIR DES
SAVOIRS ET
SAVOIR-FAIRE AVANT
SON ENTRÉE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL

DÉBOUCHER
RAPIDEMENT
SUR UN
EMPLOI


LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES


Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participations à des manifestations de territoire.

Venez découvrir nos supports pédagogiques sur notre site internet :

 www.vertdazur.educagri.fr


LES DÉBOUCHÉS

 **Insertion professionnelle** : Les entreprises d'aménagements paysagers ou de BTP intégrant une activité de constructions paysagères, les collectivités territoriales, les maîtres d'ouvrages.

 **Poursuite de formation** : CS Arboriste Elagueur, BTS Aménagements Paysagers, Formations professionnalisantes, Formations professionnelles courtes 100% Nature.

LA FORMATION


La formation est construite à partir de situations professionnelles afin de favoriser les liens entre connaissances techniques, professionnelles et pratiques.

 **Assurer la préparation technique d'un chantier de construction paysagère :**

Lecture et interprétation d'un plan,
Traçage et piquetage d'un chantier de CP,
Ajustement technique du projet initial.

 **Réaliser des constructions paysagères non maçonnées :**

Réalisation d'une terrasse en bois,
Construction d'une pergola en bois.

 **Réaliser des constructions avec liants :**

Réalisation de terrasse dallée, d'un escalier,
d'un muret paysager.

 **TRE** : Techniques de recherche d'emploi.



Contactez-nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33 - Fax : 04 93 33 79 05

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.vertdazur.educagri.fr

 Site accessible au public handicapé

